

Suivi des votes de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2024

Réso.	LIBELLE	Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 et quitus aux membres du Conseil d'administration,	99.9991%	0.0003%	0.0001%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024,	99.9982%	0.0003%	0.0015%
3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024,	99.9986%	0.0002%	0.0011%
4	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Chesnais,	99.9964%	0.0013%	0.0023%
5	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Chaix,	99.9953%	0.0024%	0.0024%
6	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Edward Moalem,	99.9962%	0.0015%	0.0023%
7	Fixation du montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration en rétribution de leurs fonctions,	99.9966%	0.0010%	0.0007%
8	Approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivant du Code de commerce,	99.9985%	0.0004%	0.0011%
9	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 à Monsieur Frédéric Chesnais, Président Directeur Général,	99.9956%	0.0020%	0.0007%

10	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables au Directeur Général,	99.9972%	0.0020%	0.0007%	
11	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions.	99.9981%	0.0015%	0.0006%	
	A TITRE EXTRAORDINAIRE				
12	Modification de l'article 9 des statuts de la Société « Propriété et forme des actions »	99.9970%	0.0018%	0.0013%	
13	Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société,	99.9974%	0.0018%	0.0025%	
14	Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat	99.9964%	0.0011%	0.0023%	
15	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,	99.9956%	0.0018%	0.0005%	
16	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,	99.9968%	0.0024%	0.0006%	
17	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société, avec maintien du	99.9976%	0.0018%	0.0006%	

	droit préférentiel de souscription des actionnaires,			
18	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE,	99.9968%	0.0026%	0.0006%
19	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE,	99.9985%	0.0009%	0.0006%
20	Autorisation à consentir au Conseil d'administration, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10 % du capital,	99.9982%	0.0012%	0.0005%
21	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier,	99.9978%	0.0010%	0.0005%
22	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers,	99.9973%	0.0017%	0.0012%
23	Plafond global des délégations, et	99.9984%	0.0004%	0.0011%
24	Pouvoirs pour formalités.	99.9965%	0.0017%	0.0005%

Le Président, Monsieur Frédéric Chesnais,

Le scrutateur, Paul-Hélie Magdelénat

Le scrutateur Louis Aubin

Le secrétaire, Alain Scémama